

Rentes et capitaux versés en cas de décès d'un salarié du secteur privé

Le décès d'un salarié peut ouvrir droit, pour ses ayants droit, à un capital ou une rente.

Capital décès

Décès d'un salarié du privé

Rentes

Allocation veuvage

Décès lié à un accident du travail

Décès lié à une maladie professionnelle

Comment faire si...

Un proche est décédé

Services en ligne

- Demande d'allocation de veuvage auprès de la Cnav

Formulaire

- Demande d'allocation veuvage auprès de la MSA

Formulaire

- Demande de capital décès – Régime général de la Sécurité sociale

Formulaire



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00